

Compte-rendu du comité technique ministériel section spécialisée « action sociale » du 6 juin 2018

Le comité technique ministériel section spécialisée « action sociale » était présidé par Jean-Pascal FAYOLLE.

FO Agriculture était représentée par Rose-Marie MERCIER, Sabine STOECKLIN et Philippe CHAPELON.

Les points suivants ont été abordés :

1 - Bilan financier 2017 du service social

RESTAURATION

Une diminution des crédits « restauration » est constatée car les agents fréquentent moins les restaurants inter administratifs.

L'harmonisation des taux de subvention a été menée de manière expérimentale en Normandie. Qu'en est-il pour les autres régions ?

Certains conseils départementaux ne subventionnent plus à hauteur de 1 €. Une partie (0,50 €) est prise en charge par les services déconcentrés. Qu'en est-il pour les autres 50 % ?

L'administration précise qu'il n'y a pas de retour précis sur l'expérimentation normande. Il existe une hausse de la fréquentation de présence à la restauration et l'harmonisation devrait s'étendre à l'ensemble des régions. Le programme 333 devrait prendre en compte le coût de l'harmonisation. Le planning prévisionnel sera communiqué. Toutes les régions devraient être harmonisées d'ici octobre 2018. Cette expérience s'applique aux DDI. En revanche, les DRAAF ne sont actuellement pas concernées.

L'administration recherche la réglementation par rapport au financement des conseils départementaux.

ASMA

Suite au déménagement à Vaugirard, la subvention a diminué. Ceci ne correspond pas à l'engagement du

MAA. Quelles seront les répercussions du périmètre électoral sur la subvention ?

Pour l'administration, les organismes publics pourraient passer des conventions avec l'ASMA donc ceci ne change rien.

Les statuts prévoient qu'il faut prendre en compte les agents du périmètre électoral.

Une réflexion globale doit être menée par rapport au nombre d'agents. Il faut aussi prendre en compte l'inflation pour revoir la subvention.

Pour **FO Agriculture**, l'ASMA a fait le choix de ne plus puiser dans le fond de roulement selon une recommandation de la cour des comptes et ceci dans l'objectif d'équilibrer son budget. On remarque maintenant la conséquence : des agents souhaitant participer à une activité de l'ASMA sont refusés.

Un tableau a été envoyé après le conseil d'administration de l'ASMA sur l'évolution, depuis 1994, de la subvention en francs constants en regard des effectifs.

FO précise que ce tableau ne prend pas en compte les retraités bien qu'ils soient des ayant droits de l'ASMA.

LOGEMENT

Pas de réservation fin 2017, ce qui explique la différence de 60 000€.

Une enquête sur les logements en région va prochainement commencer.

MÉDECINE DE PRÉVENTION

Les difficultés ne sont pas liées au plan financier mais à des aspects pratiques. Pour l'administration, tout est mis en œuvre dans la mesure des possibilités. 20 % des services sont en grande difficulté. Certaines MSA dénoncent les conventions. La difficulté est de trouver des médecins mais les urgences sont toujours traitées.

FRANCE VICTIMES (ex INAVEM)

Il s'agit d'apporter un soutien aux personnes victimes selon un système associatif.

COMITÉS MÉDICAUX

Il est constaté une stabilité.

MUTUELLES

Le référencement est terminé et porte à 2026. Les transferts de solidarité existeront toujours.

CRÉDITS SST

Une expertise est demandée par le CHSCT ministériel. Des crédits proviennent de la DGER pour un financement de prévention dans les établissements agricole.

HANDICAP

On observe une augmentation des crédits utilisés pour s'adapter aux besoins.

FONDS DE CONCOURS FIPH

Le montant de la convention triennale est moindre. Au 31 mai 2018, il atteint 5,09 % ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2017. L'obligation des 6 % n'a pas été atteinte.

PRESTATIONS SOCIALES

Il est noté une légère augmentation. Les prestations sont versées à chaque dossier qui répond aux critères. Il manque des éléments pour réaliser une analyse.

Concernant la prestation « aides à la scolarité », actuellement, l'administration n'a pas d'élément. Ce silence est plutôt de mauvais augure.

FO précise que le rapport d'activité énonce clairement des difficultés rencontrées par les familles quant au financement des études de leurs enfants et rappelle que les familles doivent réaliser les inscriptions et trouver un logement dès maintenant.

FO Agriculture regrette que rien ne soit mis en place actuellement.

L'administration confirme qu'il n'y a pas de décisions prises. Jean-Pascal FAYOLLE n'exclut pas tout à fait la possibilité que ce soit mis en place pour cette année. Il doit y avoir une analyse globale et la réponse doit être rapide.

2 - Bilan d'activités 2017 du service social

Suite aux profondes réformes de l'administration, les difficultés perdurent notamment dans les DRAAF, sachant que ces réformes se prolongent jusqu'à fin 2018. Il existe des manques de formations ou d'accompagnement, notamment en ce qui concerne les retours en service suite à des congés maladies.

La note de service sur le retour à l'emploi ne s'applique qu'en administration centrale.

L'administration précise que ceci doit être examiné afin d'être étendu à l'ensemble du territoire mais il existe des disparités en fonction des services et des régions, ce qui rend la tâche complexe.

Les thématiques des secours sont comparables à celles du prêt et aides de l'ASMA. Il y a une augmentation de 20 % des secours. Ceci s'explique peut-être par le fait que l'ASMA oriente des dossiers vers les assistants sociaux.

Les situations individuelles des agents en situation de mal-être doivent être examinées, même si la règle des 3 ans n'est pas respectée selon un exemple précis.

FO estime que les trop perçus ne doivent plus exister car cela plonge souvent des agents en difficulté. Il faut une subrogation avec les caisses de sécurité sociale.

L'administration précise que cette difficulté ne peut pas être résolue par le MAA mais intervient régulièrement auprès de la fonction publique pour une avancée du dossier.

3 assistants sociaux ont eu de longues périodes d'absence pour raison de santé. Comment est réalisé le remplacement ? Le travail est réparti au sein de l'équipe du fait qu'il n'y a pas de certitude sur une date de retour de ces 3 assistants sociaux. Une nouvelle personne arrive en septembre et deux agents doivent partir en retraite l'année prochaine.

La gestion des agents, les problèmes de trop-perçu et de subrogation restent une préoccupation du Bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS).

FO insiste sur le besoin d'une seconde carrière pour les enseignants du fait du rallongement des carrières et des publics en évolution, ce qui rend une adaptabilité difficile.

3 – ASMA

3-1 Rapport d'activité

Point sur la Jeunesse

La motion votée à l'unanimité au conseil d'administration des 4 et 5 avril 2018 (voir PJ) concerne l'accueil des groupes extérieurs au centre de Mimizan. Le service des affaires juridiques (SAJ) est très mobilisé par le projet de loi sur l'alimentation. Le chef du service des ressources humaines pense avoir une réponse sur Mimizan d'ici la fin du mois.

Il est demandé à l'administration sa position sur l'avenir de Mimizan en rappelant la problématique des personnels sur place et des permanents techniques qui sont en charge du site. Pour le MAA, il n'est pas question de fermer tant que nous n'avons pas de retour du SAJ. Si l'accueil de groupes extérieurs permet d'équilibrer le centre, il devrait pouvoir durer.

Point sur les prêts et aides

L'ASMA rappelle que le conseil d'administration a voté l'arrêt des avances de salaire pour les contractuels recrutés à partir de juillet 2018. Des retards dans le paiement des salaires existent toujours. Le chef du SRH précise que les progrès sont

importants depuis la rentrée 2017 et cela devrait se poursuivre en 2018. Il restera toujours quelques cas à la marge.

Point sur la communication

Le MAA doit étudier avec la délégation à l'information et à la communication la possibilité de faire un lien hypertexte sur le site de l'ASMA.

Point sur Harmonie Fonction Publique

Le MAA réalise une expertise juridique. Il semblerait que des éléments soient positifs.

Ouverture d'un poste de directeur

Le MAA propose que l'ASMA réalise un courrier accompagné de la fiche de poste.

3-2 Bilan trésorerie

Le budget prévisionnel sera présenté au CT AS d'automne.

4 – Question diverses

Le MAA a confirmé l'absence de l'augmentation de loyer alors qu'il n'en est rien.

Logement : sur la commune de Montrouge, le loyer d'un appartement a augmenté de plus de 300 €. L'administration rappelle qu'il devait y avoir une expertise sur le prix du m² sur Montrouge et qu'il y avait une obligation de prendre en compte l'avis des Domaines.

Il est rappelé à l'administration que la commission logement doit être informée de toute augmentation de loyer comme cela avait été convenu.



Vos représentants **FO** Agriculture

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

Motion pour Mimizan

Depuis sa création en 1985, l'Asma nationale œuvre pour le droit aux vacances en permettant au plus grand nombre d'enfants de partir en colonie au centre de vacances de Mimizan.

L'Asma s'est toujours engagé dans une démarche continue et déterminée de valorisation de ce centre. Elle s'est attachée notamment à l'élaboration de projets éducatifs cohérents, axés sur ses valeurs, qui ont su évoluer pour s'adapter aux besoins des familles et des jeunes.

Le centre a trouvé une nouvelle dynamique en élargissant l'accueil, tout au long de l'année, à des structures socio éducatives permettant notamment de tendre vers l'équilibre financier et de pourvoir à l'entretien du centre.

L'administration nous fait savoir que ce type d'accueil nécessiterait la mise en place de conventions que l'Asma ne serait peut-être pas habilitée à signer. De ce fait, l'Asma a dû refuser l'accueil de groupe avec pour conséquences :

- une perte de rentrée financière estimée à 53 000€ correspondant à 1 674 nuitées, à ce jour ;
- la mise en péril du centre et des emplois qui lui sont attachés ;
- une décredibilisation de l'image de l'Asma et du centre.

C'est donc une remise en cause du projet récemment mis en place et débattu à de nombreuses reprises en CA en présence de l'administration.

Compte tenu des pertes financières déjà engendrées et du nombre important de demandes d'accueil en attente, pour le printemps 2018, nous demandons à l'administration, d'ici la fin de ce conseil d'administration, de donner une autorisation écrite pour répondre favorablement à ces demandes.

Constatant qu'il existe un projet permettant la pérennité du centre, le conseil s'interroge sur la véritable motivation de l'administration quant à sa non réponse face à l'accueil des groupes.